

# CONTRAT ET REGLEMENT DE LOCATION SALLE ANDRÉ VAUVERT



1, place Bud Hannam  
Tél. / Fax : 02 31 80 07 25  
[mairie.basly@wanadoo.fr](mailto:mairie.basly@wanadoo.fr)

## POUR LA LOCATION

**Journée du** .....

**De 8 heures à 20 heures**

**M. – Mme. – Mlle** .....

**Adresse**.....

**Ville**.....**Tel**.....

La salle « André VAUVERT » est louée à tout particulier dans les conditions suivantes :

### 1°) TARIFS

Les tarifs, affichés en Mairie, sont fixés par délibération du Conseil Municipal. Le tarif appliqué est celui en vigueur le jour de la location (tables et chaises sont prévues pour **50 personnes assises maximum**).

### 2°) RESERVATION

La demande de réservation, pour devenir définitive, doit être accompagnée des documents suivants :

- Copie d'une pièce d'identité,
- Copie de l'assurance responsabilité civile (multirisques habitation),
- Dépôt de garantie par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Après enregistrement du dossier complet, le règlement du prix de la location est à effectuer auprès du Trésor Public, après réception de l'avis de somme à payer correspondant.

Toute réservation peut être annulée à condition de prévenir la Mairie **deux mois** au moins avant la date de location prévue, et ceci quel que soit le motif de résiliation.

Si ce délai est respecté, le prix de la location sera intégralement restitué ; dans le cas contraire, il reste acquis.

### 3°) REMISE DES CLES ET INVENTAIRE

La remise des clés se fait à la salle **le vendredi en fin de journée, selon accord entre les parties**, après état des lieux dont inventaire du mobilier.

Les clés sont restituées, selon la date de location, **le samedi en fin de journée ou le dimanche en fin de journée selon le jour de location, ou à toute autre date en cas de force majeure**.

Toute pièce de mobilier manquante ou détériorée, est facturée à son prix neuf de remplacement.

Toute dégradation des locaux, des extérieurs et des espaces verts, est facturée au prix de la remise en état. **Le document inventaire et d'état des lieux doit être daté et signé par le locataire et le Maire (ou son représentant) puis remis à la Mairie pour la restitution du chèque de caution qui intervient, au plus tôt, passé un délai de huit jours suivant la date de location.**

Pour mémoire, la salle doit être rendue propre. **Dans le cas contraire, le ménage sera facturé au taux de 30 euros horaires.**

#### **4°) CONSIGNES A RESPECTER**

- Ne troublez pas le voisinage.
- En quittant la salle, après avoir fait la fête, rappelez-vous qu'il est **interdit** d'utiliser les avertisseurs sonores dans une agglomération.
- Des **WC** sont installés dans la salle, il convient de les utiliser **exclusivement**.
- Un téléphone est à votre disposition pour les appels d'urgence.
- Rien ne doit être accroché aux murs ou aux plafonds et sur les vitres par quelque procédé que ce soit (scotch inclus).
- **Ménage et rangement de la pièce doivent être correctement assurés par les personnes qui louent la salle** : le four ainsi que le réfrigérateur doivent être propres et séchés. Les sols doivent être balayés et faire l'objet d'un nettoyage humide après utilisation.
- **Les règles de tri sélectif des ordures ménagères doivent être respectées et les sacs poubelles stockés dans les conteneurs**. Il est recommandé de déposer le verre dans les conteneurs communaux (Route de Douvres – face au Calvaire).
- Nous rappelons qu'il est **interdit de fumer** dans la salle.
- **Tout incident est à signaler sur les documents d'inventaire et d'état des lieux.**

Je soussigné(e), ..... certifie avoir pris connaissance du règlement de la salle municipale « André VAUVERT ». Je m'engage à le respecter comme mes invités, et à assumer personnellement la prise en charge financière de toute dégradation dont pourraient faire l'objet les locaux, les extérieurs, les espaces verts, voire les habitations alentours.

De plus, je m'engage à veiller à l'absence de toute nuisance matérielle ou sonore dans la commune qui aurait un lien de causalité avec la location de la salle.

A BASLY, le .....

L'organisateur  
, ou son représentant,

Le Maire  
, ou son représentant,